

Gratuité scolaire et réinvestissement postsecondaire: Trois scénarios d'application

**Marc Daoud, chercheur
Philippe Hurteau, chercheur**

Octobre 2007

**Institut de recherche
et d'informations
socio-économiques**



3839A, Saint-Dominique, Montréal (Québec) H2W 2A2
514 206 6733 · www.iris-recherche.qc.ca

Sommaire

Dans cette recherche, l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) explore l'éventualité d'une abolition des frais de scolarité comme moyen d'éliminer les obstacles financiers à la poursuite d'études supérieures et d'un réinvestissement majeur menant au règlement du sous-financement structurel des institutions d'enseignement postsecondaire. De plus, nous proposons trois scénarios de mise en application de cette politique en vue de démontrer sa viabilité pour les finances publiques du Québec.

Principales conclusions

- **Le coût cumulé de l'abolition de la tarification de l'éducation postsecondaire et du règlement du sous-financement de ce réseau d'enseignement s'élève à 1,22 MM \$;**

- **Un scénario d'application d'une telle mesure sur 10 ans n'entraînerait qu'une augmentation de 0,2 % par année du budget du Québec;**

- **La tarification des études postsecondaires cause plusieurs problèmes économiques et sociaux liés à l'endettement étudiant et à l'accessibilité pour les moins nantis¹ dont la fréquentation des universités canadiennes est deux fois moindre que celle des familles ayant un revenu annuel supérieur à 100 000 \$;**

- **L'augmentation des frais assumés par les étudiants n'est pas un réinvestissement en éducation, mais il est généralement utilisé par les gouvernements comme un substitut au financement public. Au Québec, le financement étatique des universités est passé de 87 % en 1988 à 71 % en 2002;**

- **Comme le démontre l'expérience britannique, l'augmentation des frais de scolarité entraîne une chute des inscriptions et une réorientation des étudiants vers des domaines plus techniques;**

Bref, un réinvestissement important orienté vers l'abolition des frais de scolarité et le refinancement des cégeps et des universités apparaît comme étant économiquement viable et socialement plus équitable que la hausse de la tarification.

Table des matières

Sommaire	3
Table des Matières	5
Liste des graphiques	7
Liste des tableaux	7
Liste des abréviations, acronymes et sigles	8
Introduction	9
CHAPITRE 1 : Calcul du coût de l'abolition de la tarification de l'éducation postsecondaire et du règlement du sous-financement	11
1. Méthodologie	11
2. Frais de scolarité à l'université	11
3. Frais de scolarité au cégep	11
4. Sous-financement du réseau postsecondaire	12
5. Coût du règlement total du sous-financement et de la gratuité scolaire	12
CHAPITRE 2 : Impacts socio-économiques de la tarification de l'éducation postsecondaire	13
1. Profil de la fréquentation universitaire	13
2. Effet des frais de scolarité sur la fréquentation	13
3. La hausse des frais : régler le sous-financement ou désengager l'État?	14
4. L'Ontario	15
5. La Grande-Bretagne : de la gratuité à la tarification	15
6. L'universalité de l'accès à l'éducation comme solution au sous-financement	16
7. Les cégeps : Un modèle de financement universel	16

CHAPITRE 3 : Trois scénarios pour atteindre la gratuité scolaire tout en réinvestissant massivement dans l'éducation postsecondaire	16
1. Répartition du coût de la gratuité scolaire selon le régime fiscal actuel	17
2. Trois scénarios d'application	18
a. Premier scénario : fin du sous-financement et gratuité scolaire immédiate	18
b. Deuxième scénario : fin du sous-financement et gratuité scolaire sur cinq ans	19
c. Troisième scénario : fin du sous-financement et gratuité scolaire sur dix ans	20
3. Coût d'une hausse de la fréquentation	21
Conclusion	23
Notes	25

Liste des graphiques

1. Revenus de fonctionnement des universités au Québec en provenance des frais aux étudiants (en M\$)	11
2. Taux de participation (en %) selon la région en 2001	13
3. Dans quelle mesure le montant de la dette que vous croyez accumuler a-t-elle été un facteur dans vos décisions relatives à vos études (en % selon le revenu des parents)	14
4. Contribution de l'État (en \$) pour chaque dollar versé par les étudiants entre 1983 et 2002	14
5. Revenus des universités ontariennes : provenance des fonds (%)	15
6. Évolution des contributions étudiantes et gouvernementales durant l'application graduelle de la gratuité scolaire, de 2008 à 2012 (en M\$)	19
7. Évolution des contributions étudiantes et gouvernementales durant l'application graduelle de la gratuité scolaire, de 2008 à 2017 (en M\$)	20

Liste des tableaux

1. Taux de participation aux études postsecondaires au Canada selon le revenu des parents (en %) 2001	13
2. Coût de l'instauration de la gratuité scolaire et du règlement du sous-financement postsecondaire, par famille selon le régime d'imposition en vigueur au 1er janvier 2008	17
3. Coût de l'instauration de la gratuité scolaire et du règlement du sous-financement postsecondaire, par tranche de revenu total	18

Liste des abréviations, acronymes et sigles

IRIS	Institut de recherche et d'informations socio-économiques
PIB	Produit intérieur brut
CRÉPUQ	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
CIPD	Chartered Institute of Personnel and Development
NUS	National Union of Students

Introduction

Le débat sur les sources de financement du réseau d'éducation postsecondaire québécois a refait surface périodiquement dans l'actualité des dernières années. Au printemps dernier, le gouvernement québécois a annoncé une hausse de près de 30%, sur cinq ans des droits de scolarité universitaires. Cette mesure prétend réduire le sous-financement des universités en privilégiant une augmentation des cotisations étudiantes.

Certains défendent que la hausse des droits de scolarité est inévitable. Cependant, cette voie n'est pas exempte d'iniquités. Avant de la prendre pour acquis, il nous apparaît opportun d'envisager une option alternative. Dans cette optique, l'abolition des frais de scolarité semble une avenue à étudier davantage.

Lors d'une étude précédente, *Tarifcation de l'éducation postsecondaire ou gratuité scolaire?*², l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) a démontré la viabilité économique et sociale d'une telle mesure. Dans la présente étude, nous poursuivons notre réflexion sur le sujet tout en détaillant davantage les implications de la mise en place de la gratuité scolaire. Nous approfondissons notre analyse des impacts socio-économiques négatifs de la tarification de l'éducation postsecondaire tout en mettant de l'avant trois scénarios menant à l'abolition de cette tarification. Ces scénarios s'attaquent aussi à la question du sous-financement des institutions d'enseignement postsecondaire.

Dans un premier temps, nous mettrons à jour les données concernant les coûts liés à l'abolition de la tarification des études postsecondaires tout en y ajoutant le règlement du sous-financement universitaire et collégial. Ensuite, nous analyserons les impacts socio-économiques des barrières tarifaires dans le monde de l'éducation supérieure tout en démystifiant certaines idées reçues sur le sujet. Finalement, nous proposerons des scénarios de mise en application immédiate ou graduelle d'une telle politique.

CHAPITRE 1

Calcul du coût de l'abolition de la tarification postsecondaire de l'éducation et du règlement du sous-financement

Dans ce chapitre, nous présentons les données relatives à la provenance des fonds des universités et des cégeps en ce qui a trait aux déboursés des étudiants. Nous chiffrons également l'état actuel du sous-financement du réseau postsecondaire. En considérant ces deux données, nous pouvons établir le coût total de l'investissement nécessaire à l'abolition des frais de scolarité et au règlement du sous-financement. Ce coût total est également mis en relation avec certaines données (PIB, Budget du Québec, Budget du ministère de l'Éducation) afin d'établir le poids budgétaire de cette mesure.

MÉTHODOLOGIE

Afin de procéder à l'établissement du coût total de la gratuité scolaire et du règlement du sous-financement, nous établissons un calcul en trois temps. D'abord, nous nous basons sur les plus récentes données du ministère de l'Éducation et sur les budgets de fonctionnement des institutions universitaires et collégiales afin de déterminer la part payée par les frais de scolarité dans le financement du réseau postsecondaire. Ensuite, nous calculons le sous-financement selon les données de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) et de la Fédération des cégeps.³ Finalement, nous additionnons ces deux montants afin d'établir le coût total de l'abolition de la tarification de l'éducation postsecondaire et du règlement du sous-financement lié à ce réseau.

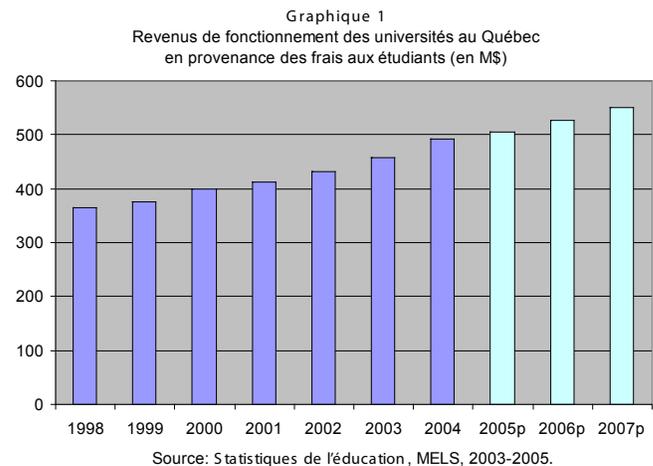
FRAIS DE SCOLARITÉ À L'UNIVERSITÉ

L'estimation des frais totaux déboursés par les étudiants est basée sur trois catégories de dépenses: les droits de scolarité qui sont balisés par les politiques gouvernementales, les cotisations étudiantes ainsi que les autres frais déboursés tel que les frais d'inscriptions et les frais administratifs payés par les étudiants. Ces deux dernières catégories, soit les cotisations et les autres frais, correspondent à ce que l'on nomme «frais afférents» et sont généralement établis à la discrétion des institutions universitaires.

Les droits de scolarité n'ont connu que deux changements majeurs depuis 30 ans: une hausse de 328 % de 1989 à 1996⁴ (passant de 519 \$ en moyenne par étudiant à 1703 \$); puis l'ins-

tauration récente, à l'automne 2007, d'une hausse planifiée de 30 % sur 5 ans (soit 100 \$ par année).

L'instauration du gel tarifaire des droits de scolarités en 1994 a conduit à l'adoption par les universités de diverses politiques budgétaires afin de contourner le gel: hausse des droits d'inscriptions, des frais de gestion et des frais de service. Ces revenus sont passés d'un total de 43,9 M\$ en 1999 à près de 95 M\$ en 2006⁵, représentant une augmentation de plus de 100 % en sept ans.



Le graphique 1 montre l'évolution des revenus des universités provenant des étudiants au cours des 10 dernières années. Malgré le gel des droits en 1994, l'augmentation des frais afférents explique en partie l'augmentation des déboursés étudiants. Une hausse de la fréquentation et des droits de scolarité des étudiants hors Québec explique aussi cette augmentation.⁶

Afin d'évaluer le coût de la gratuité scolaire, nous transférons vers l'État la responsabilité budgétaire des revenus des universités actuellement en provenance des étudiants. Or, les revenus provenant des étudiants, les «frais de scolarité», totalisent 551 M\$ en 2007.⁷ Ce chiffre est basé sur la tendance de 2000 à 2004.⁸

FRAIS DE SCOLARITÉ AU CÉGEP

La situation au niveau collégial québécois se distingue à la fois de ses équivalents collégiaux canadiens et des universités québécoises par l'absence relative de droits de scolarité. Sur un budget total de 1,5 MM\$ en 2004, les frais totaux des étudiants (généralement les frais d'admission et d'inscription) n'ont représenté que 3 % de cette somme, soit 47 M\$. L'estimation pour 2007, basée sur la tendance récente, est comparable, soit 49 M\$. Les revenus des cégeps provenant des étudiants ont diminué de 57 M\$ à 47 M\$ de 1998 à 2005 alors que la fréquen-

tation a chuté en raison du déclin démographique. Notre estimation est basée sur une hausse de 1 % de la fréquentation entre 2005 et 2006 et est indexée à l'inflation.

SOUS-FINANCEMENT DU RÉSEAU POSTSECONDAIRE

Le sous-financement des réseaux universitaire et collégial fait partie intégrante du débat sur les hausses des droits de scolarité. D'ailleurs, ce sous-financement est largement invoqué pour justifier l'augmentation des frais de scolarité. À l'heure actuelle, la question de l'origine du sous-financement n'est pas abordée par le gouvernement qui tente de clore le débat en donnant comme unique solution l'augmentation des frais aux étudiants. Nous verrons dans le chapitre suivant comment le processus de désengagement de l'État a conduit à créer ce manque de fonds dans le réseau postsecondaire.

Le manque de financement à l'université est estimé à 315 M\$ en 2007 selon les données de la CREPUQ.¹¹ En ce qui a trait au financement du réseau collégial, le sous-financement est de 305 M\$ selon la Fédération des cégeps.¹² La somme totale du sous-financement au postsecondaire est donc, selon ces estimations, de 620 M\$.

COÛT DU RÈGLEMENT TOTAL DU SOUS-FINANCEMENT ET DE LA GRATUITÉ SCOLAIRE

Le règlement total du sous-financement est donc de 620 M\$ récurrents alors que le transfert des revenus provenant des individus vers l'État aurait été de 600 M\$ en 2007. Ce chiffre, pour l'université, comprend à la fois les droits de scolarité et les frais afférents, soit une somme de 551 M\$. Au niveau collégial, l'absence des droits de scolarité permet à l'État d'instaurer une gratuité réelle en éliminant les frais afférents de 49 M\$. La somme totale de l'université, incluant le règlement du sous-financement, est donc de 1,22 MM\$.

Pour évaluer l'ordre de grandeur de ce montant, nous calculons qu'il représenterait une augmentation de 9,5 % du budget du ministère de l'Éducation.¹³ En terme du budget de l'État, sur une somme de 60,3 MM\$, cela ne nécessiterait qu'une hausse de 2 %.¹⁴ En comparaison avec la taille de l'économie du Québec, l'instauration de cette politique représente 0,5 % du PIB.¹⁵ Donc, si le règlement était étalé sur 5 ou 10 ans comme nous l'envisageons dans le chapitre 3, l'impact sur les finances publiques demeurerait limité.

CHAPITRE 2

Impacts socio-économiques de la tarification de l'éducation postsecondaire

Un élément important dans l'analyse des décisions politiques relatives aux frais de scolarité est d'en mesurer les impacts sur la fréquentation. Les données actuelles permettent de saisir le profil de la population étudiante et d'évaluer les répercussions sur la fréquentation postsecondaire de la tarification de l'éducation. Les expériences récentes de hausses des frais de scolarité ailleurs au pays ou dans le monde permettent une meilleure compréhension des conséquences sociales et budgétaires d'une telle mesure.

PROFIL DE LA FRÉQUENTATION UNIVERSITAIRE

En 2006, la population universitaire du Québec était de 264 240 étudiants alors qu'elle était de 239 094 en 2002, soit une augmentation annuelle de 2,5 %.¹⁶ Le taux de fréquentation, c'est-à-dire la proportion de la population de 18 à 24 ans fréquentant l'université était de 24,2 % en 2001 au Québec.¹⁷ Ce taux est légèrement inférieur par rapport au reste du Canada alors que la fréquentation en Ontario était de 28,6 % et de 25,8 % dans l'Ouest canadien.¹⁸ Les comparaisons des taux de fréquentation sont difficiles à établir vu les disparités existantes entre les systèmes d'éducatifs postsecondaires des différentes provinces. Par contre, la fréquentation totale des institutions postsecondaires, en incluant donc les cégeps et les collèges, est de loin supérieure au Québec que dans le reste du Canada avec une fréquentation de 69,3 % tel qu'indiquée par le graphique 2.

«la fréquentation totale des institutions postsecondaires, en incluant donc les cégeps et les collèges, est de loin supérieure au Québec que dans le reste du Canada avec une fréquentation de 69,3 %»

EFFETS DES FRAIS DE SCOLARITÉ SUR LA FRÉQUENTATION

L'effet des frais de scolarité sur la fréquentation universitaire fait encore l'objet de vifs débats. Certains chercheurs tentent de limiter l'influence du revenu parental comme facteur d'accession aux études postsecondaires, par exemple en mettant principalement l'accent sur le degré d'éducation des parents.¹⁹ Par contre un constat de base demeure : la fréquentation des jeunes provenant des familles moins nanties est plus faible que celle des jeunes provenant des familles plus riches tel que constaté dans le tableau 1.

TABLEAU 1 : Taux de participation aux études postsecondaires au Canada selon le revenu des parents (en %) 2001²⁰

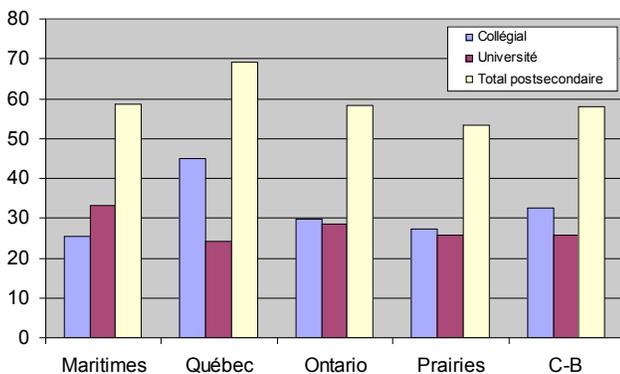
- de 20 000 \$	19,5
25 à 50 000 \$	23,3
50 à 75 000 \$	25,0
75 à 100 000 \$	38,2
+ de 100 000 \$	45,6

Toujours aux États-Unis, le chercheur Walter Bem Michaels a souligné récemment à quel point les universités ne se préoccupaient plus de réduire l'iniquité sociale de fréquentation, mais se consacraient seulement à réduire les iniquités ethnoraciales de fréquentation. Pourtant, si près des deux tiers des jeunes Américains venant du quart de la population le plus aisé fréquentent une université, c'est seulement 14 % de ceux qui viennent du quart le plus pauvre qui le font. Dans les 146 établissements les plus réputés (Yale, Harvard, Princeton, Columbia, etc.) ces chiffres passent à 74 % pour les enfants de familles aisées et à un maigre 3 % pour ceux issus de familles pauvres²¹.

L'effet repoussoir qu'exercent les obstacles financiers sur la poursuite d'études postsecondaires a récemment été démontré dans le *Journal of Higher Education*, où les chercheurs américains Michael Paulsen et Edward St. John ont relevé que pour chaque augmentation de 1 000 \$ des frais de scolarité, la proportion d'étudiants moins nantis susceptible de persister et de terminer leurs études baisse de 19 %.²²

De plus, une récente étude commandée par le Conseil des Ministres de l'Éducation du Canada émet deux constats sur les effets des frais de scolarités :

Graphique 2
Taux de participation aux études postsecondaires (en %) selon la région en 2001



Source: Drolet, Marie : *Participation aux études postsecondaires au Canada: le rôle du revenu et du niveau de scolarité des parents a-t-il évolué au cours des années 1990?*, Statistique Canada, 2005, p. 39.

1. Les étudiants dont les parents ont un revenu faible (inférieur à 20 000 \$) sont beaucoup plus susceptibles d'étudier à temps partiel, d'avoir choisi un établissement d'enseignement ayant des droits de scolarité moins élevés, d'avoir allégé leur charge de cours ou interrompu leurs études.²³
2. Trois des dix étudiants qui ont déjà interrompu leurs études invoquent le manque d'argent comme raison principale. (Cette proportion est plus élevée parmi les étudiants qui forment un ménage à revenu faible et ceux qui sont plus endettés.) Dans le même ordre d'idées, un étudiant sur cinq qui ne retournera pas aux études l'année suivante soutient que c'est à cause d'un manque d'argent.²⁴

Il est donc clair que les contraintes financières sont un facteur de décision pour les étudiants les moins fortunés. L'abolition de ces contraintes avantagera l'ensemble de la population, incluant les classes les mieux nanties, mais aura comme principal effet de permettre un meilleur accès pour les étudiants en provenance des milieux défavorisés. Cela s'explique par le fait que les frais de scolarité ne sont quasiment pas un facteur de décision pour les familles à haut revenu qui peuvent aisément en absorber le coût. Comme le montre le graphique 3, le niveau d'endettement prévu est un facteur de décision dans une proportion plus élevée pour les étudiants provenant de familles à faible revenu.

«En 1988, pour chaque dollar fourni par les étudiants, l'État en investissait 16. En 2002 cette proportion n'était plus que de 7,5.»

de l'éducation. Notons aussi qu'il est plus facile pour un étudiant provenant d'une famille riche d'assumer les frais de subsistance durant la période d'études.

LA HAUSSE DES FRAIS : RÉGLER LE SOUS-FINANCEMENT OU DÉSENGAGER L'ÉTAT?

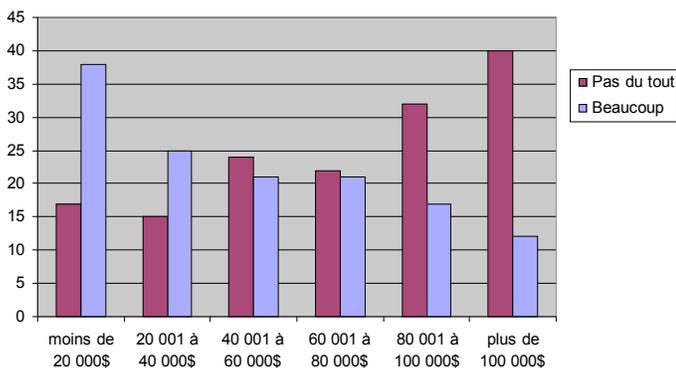
La tendance récente pour le financement des universités canadiennes est axée sur l'augmentation des frais de scolarité. Au Québec, alors que certains proposent l'indexation au coût de la vie, d'autres suggèrent que le gouvernement augmente les droits de scolarité pour rejoindre la moyenne canadienne. Le rattrapage de la moyenne canadienne rapporterait, selon eux, 455 M \$ aux universités québécoises et compenserait ainsi

pour le sous-financement par une augmentation de 83 % par rapport aux frais actuellement en vigueur.²⁵ Pourtant, l'expérience québécoise d'augmentation des droits de scolarité s'est déjà soldée par un échec au début des années 90. Les droits de scolarité

étaient alors passés de 519 \$ à 1703 \$ en sept ans.²⁵ À l'époque, le gouvernement a tenté de justifier cette hausse par le manque de financement et s'était engagé à lier l'augmentation à un investissement durable en éducation. Dans les faits, il y a eu substitution des sources de financement des universités. La contribution gouvernementale est passée, en proportion des revenus, de 87 % en 1988 à 71 % en 2002. Quant à la part des étudiants elle est passée de 5,4 % à 9,5 %²⁷ dans la même période. En ce qui a trait aux autres sources de revenus tel que les investissements privés, elles ont augmenté de 7,5 % à 19,6 %. En 1988, pour chaque dollar fourni par les étudiants, l'État en investissait 16. En 2002 cette proportion n'était plus que de 7,5. En examinant le graphique 4, on observe que c'est durant le dégel de 1989-1994 que le désengagement a eu lieu. Le gel des droits de scolarité en 1994 a permis de stabiliser la part de l'État dans le financement postsecondaire.

Graphique 3

Dans quelle mesure le montant de la dette que vous croyez accumuler a-t-elle été un facteur dans vos décisions relatives à vos études?
(en % selon le revenu des parents)

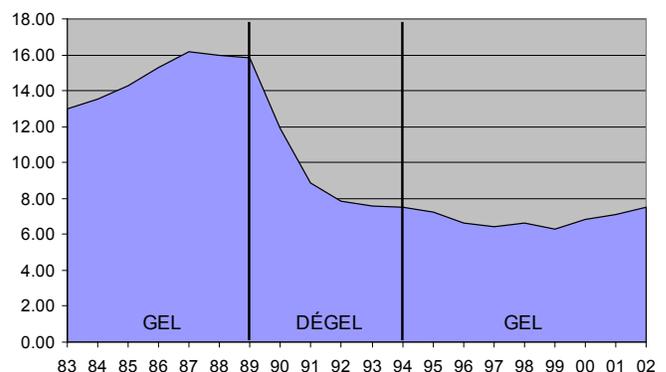


Source: *Investir dans leur avenir : une enquête sur le soutien financier en matière d'éducation postsecondaire*, EKOS, 2006, p.162.

Selon les données que nous venons d'étudier, l'équation voulant dissocier les frais de scolarité de la fréquentation postsecondaire n'est pas fondée. Les jeunes provenant de milieux aisés fréquentent plus l'université parce qu'ils en ont les moyens, tandis que les jeunes provenant de milieux défavorisés voient leur accessibilité réduite en raison de la tarification

Graphique 4

Contribution de l'État (en \$) pour chaque dollar versé par les étudiants entre 1983 et 2002



Source: Calcul des auteurs, Données Statistique Canada

Prétendre régler le sous-financement en haussant les frais comme en 1989, conduirait au même résultat : désengager l'État de sa responsabilité en transférant vers les étudiants le financement du réseau postsecondaire.

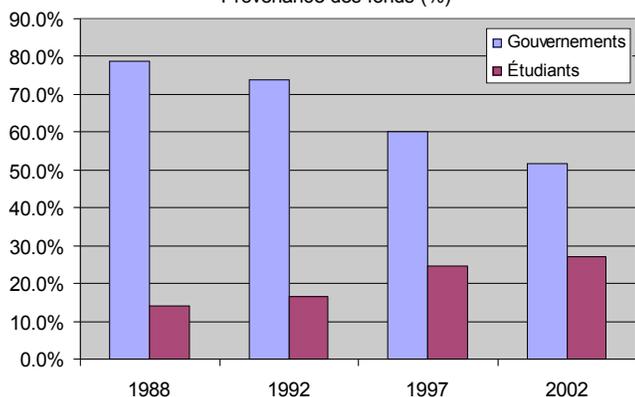
L'ONTARIO

Bien que le désengagement de l'État québécois soit observable en éducation, l'Ontario offre un exemple encore plus frappant de cette situation. La constante hausse des frais durant la dernière décennie eut pour effet de réduire la part de l'État dans les revenus des universités de 78,6 % à 51,8 % de 1988 à 2002.²⁸ Les contributions étudiantes sont passées de 14,1 % à 27,2 % tel qu'on peut le constater dans le graphique 5. En 1988, pour chaque dollar fourni par les étudiants, l'État en investissait 5,6. En 2002 cette proportion est tombée à un maigre 1,91.

En dollars constants de 2001, le financement de l'État est pratiquement stable depuis 1988, passant de 3,359 MM\$ à 3,529 MM\$ en 2002.²⁹ Une hausse nette de 170 M\$ en 14 ans. La contribution des étudiants est quant à elle passée de 600 M\$ à 1,851 MM\$ durant la même période, toujours en dollars constants de 2001. Ceci représente une hausse de 1,251 MM\$ en 14 ans. La contribution de l'État s'est donc accrue de 5 %

« La formation postsecondaire est ainsi reléguée à un rôle d'investissement individuel dans son capital humain, ce qui participe à la marchandisation croissante du savoir universitaire. »

Graphique 5
Revenus des universités ontariennes
Provenance des fonds (%)



Source: Calcul des auteurs, Données Statistique Canada.

tandis que celle des étudiants a augmenté de plus de 200 %.

Le cas de l'Ontario démontre clairement que l'augmentation des frais de scolarité n'est qu'un mécanisme de substitution : d'un financement gouvernemental on passe à une facturation directe aux étudiants.

LA GRANDE-BRETAGNE : DE LA GRATUITÉ À LA TARIFICATION

L'étude réalisée par l'IRIS en février 2007, *Tarifification de l'éducation postsecondaire ou gratuité scolaire?*³⁰, a mis l'accent sur le cas britannique. Nous en rappellerons certains aspects ici qui nous paraissent toujours d'actualité.

C'est en 1997 que la Grande-Bretagne commença à facturer l'accession à son réseau public d'éducation postsecondaire. D'abord limité à 1 175 £ par an (2 393 \$CAN³¹), le gouvernement britannique autorisa en 2006 – 2007 les universités à percevoir des frais de scolarité allant jusqu'à 3 000 £ (6 112 \$CAN). D'après le *Department for Education and Skills*, la dette étudiante moyenne est alors passée de 9 000 £ (18 336 \$CAN) à 15 000 £ (30 565 \$CAN).

Bien qu'instaurés pour éliminer les déficits structurels, les frais de scolarité n'ont rien changé aux problèmes d'équilibre budgétaire des universités britanniques. Elles sont toujours dans une situation où elles doivent demander de nouveaux investissements publics afin de parvenir à boucler leurs budgets.³² Ainsi, les hausses de frais ne sont pas parvenues à colmater la brèche causée par les déficits structurels résultant du sous-financement gouvernemental.

En plus de ne pas régler le problème du sous-financement, la tarification de l'éducation postsecondaire en Grande-Bretagne est venu exacerber le problème de l'accessibilité liée à la provenance sociale. D'après le *Chartered Institute of Personnel and Development (CIPD)*³³, l'introduction des frais de scolarité a causé une augmentation des problèmes financiers chez les diplômés britanniques.³⁴

L'augmentation du fardeau financier des étudiants conduit ceux-ci à travailler davantage à l'extérieur, réduisant le temps disponible pour les études, allongeant les délais d'obtention de diplômes et décourageant la poursuite d'études supérieures. Entre 1996 et 2006 le nombre d'étudiants à temps plein qui occupent un emploi durant leurs études est passé de 406 880 à 630 718, une augmentation de 54 %.³⁵ Il est intéressant également de noter que la proportion d'étudiants à temps plein occupant un emploi à temps plein a augmenté de 86 % durant la même période.³⁶

Les étudiants provenant de familles à faible revenu s'endettent davantage. De plus, la pression liée à l'endettement les incite à accepter le premier emploi venu, ne nécessitant souvent aucun diplôme. En effet, en 2005, à peine 40 % des diplômés provenant de familles à faible revenu occupaient un

emploi lié à leur domaine, et à peine 20 % étaient assurés d'une relative sécurité d'emploi.³⁷

L'augmentation des frais a également entraîné une tendance chez les étudiants à privilégier des cours techniques directement applicables dans le cadre d'un emploi. En effet, les programmes d'histoire ont connu des baisses d'inscriptions de 7,8 %, ceux d'histoire de l'art ou d'histoire des religions, des baisses de 10,1 %.³⁸ Les programmes de beaux-arts ont connu une baisse 11,4 % de leur fréquentation. Les étudiants ont aussi tendance à éviter les programmes de longue durée en raison du fardeau d'endettement plus important qu'ils supposent comparativement à des programmes de plus courte durée.³⁹

Comme le démontre assez bien le modèle britannique, l'augmentation des frais de scolarité ne règle en rien la problématique du sous-financement structurel des institutions d'enseignement postsecondaire. Elle a, au contraire, un impact négatif sur la fréquentation scolaire, l'accessibilité des plus démunis et les choix académiques des étudiants.

L'UNIVERSALITÉ DE L'ACCÈS À L'ÉDUCATION COMME SOLUTION AU SOUS-FINANCEMENT

La place de l'université dans la société d'aujourd'hui est remise en question par la baisse constante du financement de l'État. La formation postsecondaire est ainsi reléguée à un rôle d'investissement individuel dans son capital humain, ce qui participe à la marchandisation croissante du savoir universitaire. Le rôle de l'université dépasse pourtant la stricte formation de la main-d'œuvre. Il s'agit également un milieu de socialisation, de débats, de recherches et d'avancements. Au lieu de mettre en place des barrières tarifaires qui nuisent à l'accessibilité de la majorité, l'État devrait travailler à atténuer l'effet des contraintes sociales qui limitent l'accès à l'université. Mettre de l'avant un plan d'accessibilité universelle à l'éducation postsecondaire revient à éliminer les frais de scolarité et à assurer un fort financement gouvernemental du réseau postsecondaire.

LES CÉGEPS : UN MODÈLE DE FINANCEMENT UNIVERSEL

La création des cégeps à la fin des années 1960 a permis la mise en place d'un réseau collégial offrant des formations pré-universitaires et techniques sans frais de scolarité. Le système collégial au Québec jouit d'un fort taux de fréquentation, soit 45,1 % contre 29,7 % en Ontario⁴⁰ bien que les comparaisons soient difficiles à établir à cause des différences structurelles des systèmes d'éducation entre les provinces. On constate cependant que la fréquentation au cégep est près du double de celle des universités québécoises.⁴¹

Les droits de scolarité ont un double effet: d'une part, ils nuisent à l'accessibilité à l'université, et d'autre part, ils rendent attrayantes les formations techniques au collégial où pratiquement aucun droit de scolarité n'existe. Bien que les programmes techniques au collégial possèdent leurs avantages propres, le danger d'augmenter les droits de scolarité à l'université réside dans l'effet d'incitation qui pourrait entraîner les étudiants à opter pour une formation technique alors que ceux-ci considéreraient à prime abord l'obtention d'un baccalauréat universitaire. Certains étudiants ayant la capacité et la volonté de poursuivre un baccalauréat en science de la santé ou en informatique opteraient plutôt pour une technique de niveau collégial dans ces mêmes domaines.

Le taux d'accès à l'enseignement collégial s'est accru de 39,3 % à 59,3 % de 1975 à 2004, augmentant ainsi le niveau d'éducation de la population québécoise en donnant la possibilité d'accéder à l'éducation postsecondaire à la majorité des Québécois.⁴² Quant à la durée des études, elle est en moyenne de 2,1 années dans les programmes pré-universitaires et de 3,2 années dans les programmes techniques alors que les programmes réguliers s'offrent en 2 ans pour le pré-universitaire et 3 ans pour les techniques.⁴³ La gratuité ne conduit donc pas au « parasitage » institutionnel dont sont souvent taxés les étudiants collégiaux. Elle offre au contraire l'occasion à tous d'entreprendre leurs études postsecondaires.

CHAPITRE 3

Trois scénarios pour atteindre la gratuité scolaire tout en réinvestissant massivement dans l'éducation postsecondaire

Dans les deux chapitres précédents, nous avons d'abord chiffré le coût d'une gratuité scolaire pleine et entière au postsecondaire et le coût d'un réinvestissement majeur dans ce réseau à 1,22 MM\$. Ensuite, nous avons évalué les impacts liés à la tarification de l'éducation. En ce sens, nous en avons démontré les effets négatifs, surtout en matière de fréquentation et d'accessibilité à l'éducation postsecondaire. Nous avons également montré que, contrairement à ce qui est avancé par les tenants d'une hausse des frais de scolarité, une telle augmentation ne garantit en rien la réduction du sous-financement structurel des institutions d'enseignement puisque l'on assiste plutôt à un transfert du financement. De l'État, donc de la sphère publique, on passe à un financement individuel, donc relevant de la sphère privée. Par ailleurs, nous avons vu à quel point des frais de scolarité bas encouragent la fréquentation et l'accessibilité aux études en plus de permettre plus de liberté dans le choix du parcours académique des étudiants.

Il nous reste donc une dernière étape à franchir après avoir démontré les coûts et les avantages de la gratuité scolaire : proposer divers scénarios pour son application. Cette étape nous semble indispensable afin de rendre tangible cette mesure trop souvent taxée d'idéalisme, en l'illustrant par des scénarios concrets. Ainsi, nous proposons trois plans d'application de la gratuité scolaire : le premier vise la mise en œuvre de cette politique immédiatement, le second répartira cette implantation sur cinq ans et le troisième sur une période de dix ans. Dans tous ces scénarios, il est à noter que nous ne tenons pas compte de l'augmentation récente des droits de scolarité imposée par le gouvernement du Québec, puisque nous évaluons un changement de cap immédiat. Avant de nous lancer dans ces trois scénarios, il nous apparaît intéressant d'évaluer le coût fiscal de la gratuité scolaire s'il était réparti dans le régime actuel.

RÉPARTITION DU COÛT DE LA GRATUITÉ SCOLAIRE SELON LE RÉGIME FISCAL ACTUEL

Notre objectif dans cette section est de fournir quelques éléments comparatifs afin de permettre de situer le coût de la gratuité scolaire et d'un réinvestissement majeur en éducation postsecondaire en établissant un certain ordre de grandeur. Pour éviter toute confusion, nous ne proposons pas d'imposer directement aux contribuables les coûts de l'instauration de

cette politique. Par cette section, nous souhaitons simplement situer le lecteur, pour ensuite proposer les trois scénarios que nous avons retenus.

Nous avons vu que le coût de l'instauration de la gratuité scolaire au postsecondaire et d'un réinvestissement majeur visant à régler l'état de sous-financement qui afflige ce réseau coûterait 1,22 MM\$ à l'État québécois. Pour débiter notre travail comparatif, voyons combien coûterait l'implantation de cette mesure si sa charge était également répartie sur l'ensemble des contribuables. Le Québec compte 5 780 000 contribuables⁴⁴, il s'agit là du nombre total de Québécois devant remplir annuellement une déclaration d'impôt. Si l'on répartit le coût de la gratuité scolaire et du réinvestissement nécessaire dans le réseau postsecondaire, on arrive à un coût annuel global de 211 \$ par contribuable. Pour continuer notre démonstration, il est également possible de répartir ce montant par semaine. Ainsi, on remarque qu'il en coûterait à peine plus de 4 \$ hebdomadairement aux contribuables Québécois pour s'assurer d'un réseau d'éducation postsecondaire universellement accessible et financé à la hauteur de ses besoins.

Il nous apparaît également intéressant d'évaluer le coût de cette mesure en le répartissant sur trois exemples de familles types⁴⁵, soit l'une ayant un revenu familial annuel total de 40 000 \$, une autre de 75 000 \$ et une troisième ayant un revenu familial de 150 000 \$. En nous basant sur le régime d'imposition qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2008⁴⁵, nous en arrivons aux conclusions suivantes :

TABLEAU 2 Coût de l'instauration de la gratuité scolaire et du règlement du sous-financement postsecondaire, par famille selon le régime d'imposition en vigueur au 1^{er} janvier 2008⁴⁷

Revenu total d'un couple avec deux enfants et ayant deux sources de revenus (\$)	Coût fiscal moyen pour ces familles selon le régime d'imposition en vigueur au 1er janvier 2008 (\$)	Augmentation en % de la charge fiscale moyenne pour ces familles, par rapport à leurs revenus
40 000	134,3	0,33
75 000	781,6	1,04
150 000	2 270,4	1,51

En fait, ce tableau est intéressant puisqu'il montre bien que contrairement à ce que certains groupes de pression affirment, des frais de scolarité maintenus bas n'ont pas pour conséquence de privilégier les plus riches de la société. Comme nous l'avons vu précédemment, les universités sont davantage fréquentées par les jeunes provenant de familles aisées, mais ce déséquilibre est provoqué par la tarification de l'éducation qui pose une barrière à l'entrée et restreint donc la fréquentation universitaire des jeunes en provenance de familles défavori-

sées. L'abolition de cette barrière, financée par un régime d'impôt progressif, permet donc de combattre ce déséquilibre de base tout en favorisant une répartition juste des coûts d'une telle mesure sociale.

Afin de bien compléter la démonstration préalable à nos trois scénarios d'application, voyons comment les 1,22 MM\$ que coûte la mesure proposée pourrait se répartir parmi les tranches de revenus. Ainsi, si l'on considère la part d'impôt à payer de chacune des tranches de revenu et que l'on y répartit proportionnellement la somme de 1,22 MM\$ afin de distribuer ce montant selon la réalité fiscale actuelle, on arrive au résultat suivant :

TABLEAU 3 Coût de l'instauration de la gratuité scolaire et du règlement du sous-financement postsecondaire, par tranche de revenu total⁴⁸

Tranche de revenu total (\$)	Proportion de l'impôt à payer sur l'impôt total (%)	Part proportionnelle pour l'atteinte d'un revenu d'imposition supplémentaire de 1,22 MM\$ (en millions \$)
Moins de 10 000	0,0	0,0
10 000 à 19 999	1,6	20
20 000 à 29 999	6,8	83
30 000 à 49 999	25,5	311,1
50 000 à 99 999	39,7	484,3
100 000 et plus	26,4	322,1
Total	100	1 220

Comme nous l'avons vu avec l'exemple précédent des familles, les données révélées ci-dessus montrent clairement qu'une politique de gratuité scolaire et de réinvestissement massif en éducation postsecondaire n'aurait pas comme effet indirect de subventionner le parcours scolaire des jeunes des plus favorisés de la société, mais bien de permettre une accessibilité universelle qui se base sur une répartition proportionnelle du coût selon les tranches de revenus et donc, selon la capacité différenciée des contribuables à participer financièrement aux politiques publiques.

TROIS SCÉNARIOS D'APPLICATION

Dans cette section, nous proposons trois scénarios pour la mise en œuvre de la gratuité scolaire et du règlement du sous-financement du réseau d'éducation postsecondaire. Comme nous l'avons mentionné précédemment, ces scénarios seront en fait trois différents délais d'application de cette mesure

(immédiat, cinq ans et dix ans). Nous ne désirons pas favoriser l'un ou l'autre de ces scénarios, mais plutôt démontrer que peu importe le délai choisi par un gouvernement pour appliquer cette politique, il s'agit d'un projet viable sur le plan des finances publiques.

Premier scénario : fin du sous-financement et gratuité scolaire immédiate

Par ce scénario nous souhaitons démontrer qu'il est possible dès maintenant de financer et d'appliquer la gratuité scolaire, tout en réglant le problème du sous-financement. La question qui reste à déterminer est donc celle du financement d'une telle mise en œuvre, c'est-à-dire 1,22 MM\$. Pour cela, nous proposons deux sources de financement :

SCÉNARIO 1

1. Annuler la baisse d'impôt de 950 M\$⁴⁹ consentie par le gouvernement québécois lors du dernier budget.
2. Imposer la totalité des gains en capital, pour aller chercher un montant de 346 M\$.⁵⁰

La réalisation de la gratuité scolaire et le financement du système d'éducation nous semblent une priorité face à la baisse d'impôt mise en place par le gouvernement du Québec. En effet, cette baisse d'impôt profitera davantage aux plus fortunés, tandis que la classe moyenne et les plus démunis ne verront pas une grande différence dans leur prochaine déclaration de revenus. Ainsi, une personne, quelle que soit sa situation familiale, ayant un revenu de 30 000\$ n'aura droit qu'à une réduction de 55\$⁵¹ de son impôt à payer. À l'inverse, une personne déclarant un revenu de 100 000\$ aura droit à une réduction variant entre 720\$ et 1 024\$⁵², dépendamment de sa situation familiale. Lorsque l'on sait que les contribuables gagnant un revenu supérieur à 100 000\$ ne représentent que 15,2 %⁵³ de l'ensemble des contribuables, une telle politique fiscale paraît peu justifiable du point de vue de l'équité sociale.

Le montant de 346 M\$ attribuable à la pleine imposition des gains en capital nous apparaît également comme une mesure fort appropriée. Un gain en capital consiste en augmentation de la valeur monétaire d'une immobilisation (action, obligation, terrain, etc.) qui permet de réaliser un profit à sa revente. Puisque tout salarié doit payer de l'impôt sur 100 % de son revenu, pourquoi alors l'État québécois, et la population qu'il représente, devrait-il se contenter de n'imposer que 50 % des gains en capital ? Il y a donc là un vide sur le plan de la fiscalité

qu'il s'agit de combler. Ainsi, en se fiant aux dernières données disponibles, on constate que les gains en capital imposables représentent 1 892 M\$⁵⁴. À cela, nous devons soustraire le montant des déductions liées aux gains en capital imposables, soit 449 M\$⁵⁵, pour arriver au montant total de 1 443 M\$. Ce montant correspond donc au 50 % actuellement imposé par l'État québécois et donc 50 % libre de toute imposition. En appliquant le taux marginal d'imposition de 24 %⁵⁶ à ce montant, on arrive au 346 M\$ mentionné ci-dessus.

Lorsque l'on additionne les deux sommes avancées ici, on obtient un montant total de 1 296 M\$, soit le montant nécessaire à l'application de la politique proposée dans le cadre de notre recherche, avec un surplus de 76 M\$.

Deuxième scénario : fin du sous-financement et gratuité scolaire sur cinq ans

Dans les deux scénarios suivants, nous proposons en premier lieu de régler la question du sous-financement dès la première année d'application pour s'attaquer, dans les années suivantes, à la réduction des frais de scolarité jusqu'à leur abolition complète. Ainsi, lors de la première année de mise en œuvre d'une politique de gratuité scolaire et de règlement du sous-financement postsecondaire, l'État québécois devra déboursier 620 M\$ afin de régler immédiatement le sous-financement. Bien entendu, plusieurs sources de revenus sont envisageables afin de trouver les budgets nécessaires. Nous nous limiterons à ne présenter ici que celles que nous préconisons.

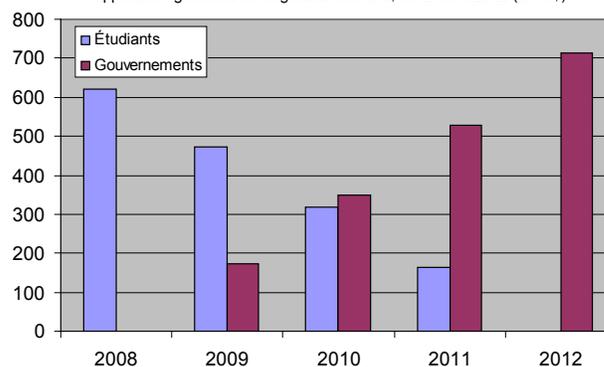
Nous proposons deux solutions budgétaires afin de régler le sous-financement : imposer à 100 % les gains en capital et augmenter la taxe sur le capital des institutions financières de 0,98 % à 1,5 %. Comme nous l'avons démontré lors du scénario précédent, la pleine imposition des gains en capital rapporterait 346 M\$ en revenus supplémentaires à l'État québécois. Il s'agit donc de trouver les 274 M\$ manquant afin de combler les 620 M\$ nécessaires au règlement du sous-financement.

Il existe actuellement une taxe sur le capital destinée particulièrement aux institutions financières (banques, compagnies d'assurance, etc.). Le dernier budget québécois prévoit son élimination d'ici 2011 : nous proposons de prendre la direction inverse. Actuellement appliquée à un taux de 0,98 %⁵⁷, cette taxe rapporte 513 M\$⁵⁸ au trésor public. En faisant passer ce taux de 0,98 % à 1,5 %, donc en appliquant une augmentation de 0,52 %, il est possible d'aller chercher des revenus supplémentaires annuels de 274 M\$⁵⁹. Par ces deux ajustements de la fiscalité québécoise, il est alors possible de financer le réseau d'éducation postsecondaire à la hauteur de ses besoins. De plus, si l'on se fie à l'évolution des profits des cinq plus grandes

banques au Canada, soit une augmentation de 500,3 % entre 1993 et 2002⁶⁰, nous présumons que le second changement fiscal ne devrait pas nuire outre mesure à la rentabilité des institutions financières.

La première année étant dévolue au règlement du sous-financement, il reste donc quatre ans, sur notre scénario en cinq ans, pour diminuer les frais de scolarité jusqu'à leur abolition complète. Pour atteindre la gratuité scolaire en 2012, l'État québécois devra déboursier 172 M\$ annuellement.⁶¹ Le graphique 6 montre l'évolution des frais encourus par les étudiants et les nouvelles dépenses budgétaires de l'État durant le calendrier d'application :

Graphique 6
Évolution des contributions étudiantes et gouvernementales durant l'application graduelle de la gratuité scolaire, de 2008 à 2012 (en M\$)



Nous avons vu comment nous comptons financer le règlement du sous-financement, reste maintenant à trouver les crédits nécessaires à l'abolition des frais de scolarité. Entre 2009 et 2012, l'État québécois devra dégager la somme de 712 M\$ afin de substituer aux contributions étudiantes un financement public, soit le 600 M\$ initialement démontré dans le chapitre 1 actualisé annuellement. Afin d'arriver à ce montant, nous proposons deux nouvelles mesures :

SCÉNARIO 2

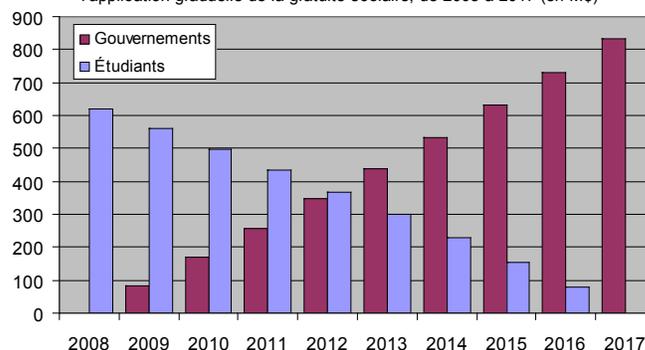
1. Faire passer la taxe sur le capital des compagnies financières à 2,4 % pour récolter la somme de 431 M\$ (à ajouter aux 274 M\$ déjà dégagés pour le règlement du sous-financement).⁶²
2. Modifier le dernier palier d'imposition des particuliers en le faisant passer de 24 % à 25,4 % pour récolter la somme de 294 M\$.⁶³
3. Ces deux montants additionnés dégagent les 712 M\$ nécessaires à l'État québécois pour abolir les frais de scolarité du réseau postsecondaire, plus un surplus de 13 M\$.

Même si le scénario 1 démontre la viabilité budgétaire d'une application immédiate de la gratuité scolaire, nous proposons ici un ajustement progressif des outils fiscaux afin d'éviter tout choc tarifaire trop brusque. Ainsi, la taxe sur le capital des institutions financières devra augmenter de 0,22 % par année de sur quatre ans, de 2009 à 2012, pour aller chercher 107,8 M \$ supplémentaires chaque année. Du côté de la modulation du dernier taux d'imposition, il sera nécessaire de l'augmenter de 0,35 % par année afin d'atteindre l'objectif budgétaire fixé. Cette modification amènera annuellement 73,5 M \$ de plus dans les coffres de l'État. Au total, il s'agit d'une augmentation des revenus annuels du gouvernement de 181 M \$, soit le montant requis afin de financer les 172 M \$ actualisés nécessaires à l'abolition de la tarification de l'éducation postsecondaire. Cela représente une hausse annuelle de 0,3 % du budget de l'État québécois.⁶⁴

Troisième scénario : fin du sous-financement et gratuité scolaire sur dix ans

Tel que mentionné dans le scénario précédent, nous privilégions un règlement immédiat du sous-financement du réseau postsecondaire afin de donner aux institutions d'enseignement les moyens de remplir leur mission. Dans ce scénario sur 10 ans, nous proposons donc de commencer la réduction des frais de scolarité à la deuxième année de mise en œuvre de notre plan d'application. En actualisant les 600 M\$ nécessaires à la réalisation de la gratuité scolaire sur une période allant de 2008 à 2017, nous nous trouvons à devoir dégager une somme totale de 831 M\$, comme le montre le graphique 7 :

Graphique 7
Évolution des contributions étudiantes et gouvernementales durant l'application graduelle de la gratuité scolaire, de 2008 à 2017 (en M\$)



Pour atteindre cet objectif, l'État québécois devra déboursier annuellement la somme de 83,5 M\$ (cette somme est évidemment à actualiser afin de suivre la courbe de progression des coûts de la gratuité scolaire au fil des ans). Voyons alors comment il est possible de financer une telle mesure :

SCÉNARIO 3

1. Faire passer la taxe sur le capital des compagnies financières à 2,4 % pour récolter la somme de 431 M\$ (à ajouter aux 274 M\$ déjà dégagés pour le règlement du sous-financement).⁶⁵
2. Modifier le dernier palier d'imposition des particuliers en le faisant passer de 24 % à 26 % pour récolter la somme de 420 M\$.⁶⁶
3. Ces deux montants additionnés dégageront 851 M\$, soit le montant nécessaire à l'État québécois pour abolir les frais de scolarité au postsecondaire, sans compter un surplus de 20 M\$.

Comme pour notre scénario précédent, ces changements fiscaux seraient progressivement introduits. Ainsi, il sera nécessaire d'augmenter la taxe sur le capital des institutions financières de 0,1 % par année de sur neuf ans, de 2009 à 2017, pour aller chercher 47,9 M\$ supplémentaires chaque année. Du côté de la modulation du dernier taux d'imposition, il sera nécessaire de l'augmenter de 0,22 % par année afin d'atteindre l'objectif budgétaire fixé. Cette modification amènera annuellement 46,7 M\$ de plus dans les coffres de l'État. Il s'agit d'une augmentation totale des revenus annuels du gouvernement de 94,6 M\$, soit le montant requis afin de financer les 83,5 M\$ actualisés nécessaires à l'abolition de la tarification de l'éducation postsecondaire. Cela représente une hausse annuelle de 0,2 % du budget de l'État québécois.⁶⁷

COÛT D'UNE HAUSSE DE LA FRÉQUENTATION

Nous n'avons pas inclus dans notre calcul les coûts attribuables à une hausse de la fréquentation postsecondaire et cela pour deux raisons. Premièrement, une telle hausse est difficilement prévisible. S'il nous est permis de l'appréhender, il est plus hasardeux de la quantifier, d'autant plus qu'une hausse de la fréquentation des jeunes en provenance des classes plus défavorisées risque d'être compensée par la baisse démographique générale. Par contre, il est possible d'envisager une hausse relative variant entre 1 % et 2 % si l'on se base sur l'expérience collégiale. Deuxièmement, notre calcul de base du coût de la gratuité scolaire prévoit un régime de gratuité universelle et ce, même pour les étudiants étrangers. Il est important de signaler ici que les frais de scolarité des étudiants étrangers et canadiens non-résidents représentent 123 M\$⁶⁸ des 600 M\$ annuellement perçus par les institutions d'enseignement postsecondaire en frais de scolarité. Puisque le système d'éducation postsecondaire est financé par les impôts et les taxes des contribuables Québécois, il nous apparaît alors comme normal de demander aux étudiants étrangers de compenser financièrement pour une part de leur éducation. Un gouvernement qui désire implanter la gratuité scolaire, trouvera donc dans ces cotisations étudiantes de quoi payer une hausse de la fréquentation postsecondaire.

Conclusion

Dans cette étude, nous avons abordé de front deux problèmes spécifiques au réseau d'éducation postsecondaire québécois : la question de la tarification de l'éducation et celle du sous-financement. Nous avons démontré qu'il était à la fois économiquement possible et socialement préférable de réaliser la gratuité scolaire et de régler le sous-financement.

Notre étude établit qu'une hausse des frais de scolarité ne peut être envisagée afin de régler le problème du sous-financement. Une telle option consisterait plutôt en un transfert de la responsabilité des sources du financement, de l'État vers les individus, plutôt qu'un apport considérable en nouveaux fonds. Il est donc justifié de rejeter cette voie, puisqu'elle ne règle en rien la problématique du sous-financement en plus d'entraîner de nombreux impacts négatifs au plan social.

Nous démontrons également que la voie d'une abolition de la tarification de l'éducation postsecondaire est à privilégier sur celle des hausses de frais. En effet, elle permet d'améliorer l'accessibilité pour tous en diminuant les obstacles financiers à la poursuite d'études supérieures et en réduisant la pression liée à l'endettement. Pour être complète, une telle voie doit également être suivie du règlement du sous-financement du réseau d'éducation postsecondaire.

Nos conclusions sont les suivantes :

1. Le coût cumulé de l'abolition de la tarification de l'éducation postsecondaire et de l'abolition du sous-financement de ce réseau d'enseignement s'élève à 1,22 MM \$;
2. L'abolition de la tarification et un réinvestissement majeur représente un choix politique, mais nous avons démontré que ce choix est applicable à court, moyen et long terme.
3. Les frais de scolarité limitent l'accessibilité aux études postsecondaires, principalement pour les jeunes provenant de familles défavorisées;
4. Les exemples québécois, ontarien et britannique démontrent que l'augmentation des frais de scolarité ne règle pas le sous-financement du système d'éducation postsecondaire, mais conduit à un désengagement de l'État;

Nous avons démontré que le gouvernement du Québec a la capacité de réaliser à la fois la gratuité scolaire et le règlement du sous-financement de son système d'éducation postsecondaire sans qu'il s'agisse d'une dépense qui menace l'état des finances publiques ou qui entraîne des hausses d'impôts pour la classe moyenne et les plus démunis. Les scénarios que nous avons présentés proposent différentes alternatives pour ce financement qui, sans être exhaustives, montrent bien que des fonds sont disponibles pour de tels projets.

Ces réflexions nous mènent à un constat: la dégradation du système d'éducation postsecondaire et l'augmentation des frais de scolarité ne sont pas les conséquences d'une fatalité économique, mais bien le résultat d'un choix politique. Ce choix politique consiste à transférer vers les individus les coûts de leur éducation plutôt que de les assumer collectivement.

L'argumentaire qui sous-tend cette décision politique est simple: les étudiants sont ceux qui bénéficient le plus de leur éducation, ils doivent donc en défrayer les coûts. Inutile de dire que cette approche élimine complètement la nécessité d'une éducation accessible à tous et réduit l'éducation à une simple démarche vers l'emploi. Pourtant, l'éducation⁶⁹ a un rôle social primordial: former des citoyens et citoyennes capables d'entrer en rapport critique au monde et de participer à l'édification du projet social commun.

De plus, est-il utile de rappeler qu'il existe déjà un système qui permet aux étudiants de rembourser à la société le coût qu'a entraîné leur éducation: l'impôt progressif en fonction du revenu. Non seulement ce système permet de financer les coûts liés à l'éducation, mais, en plus, il permet de le faire de façon équitable selon les moyens de chacun. Étrangement, ceux-là même qui défendent l'augmentation des frais de scolarité défendent aussi la réduction de l'impôt. Pour nous, cette position est insoutenable.

Notes

1. La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.
2. Hurteau, Philippe et Martin, Eric : Tarification de l'éducation postsecondaire ou gratuité scolaire? L'abolition des frais de scolarité est économiquement viable et plus équitable au plan social, IRIS, 2007, 13 pages. Disponible en ligne au www.iris-recherche.qc.ca
3. Nous utilisons les données en provenance de la CREPUQ et de la Fédération des cégeps puisqu'elles sont les plus fiables et les plus précises actuellement disponibles.
4. *Indicateurs de l'éducation – Édition 2007*, MELS, 2007, p.49
5. *Statistiques de l'éducation*, MELS, 2003-2005. Le montant de 2006 est une prévision.
6. Nous verrons plus loin dans cette étude que la part provenant des cotisations des étudiants étrangers et canadiens non-résidents du Québec représente 123 M\$.
7. Le montant pour la gratuité scolaire utilisé dans cette étude diffère de l'étude HURTEAU, Philippe et Eric Martin, *op. cit.* car il réfère à l'année 2007 et non à l'année 2004.
8. *Statistiques de l'éducation*, MELS, 2003-2005. Comme pour le tableau, ce montant est une prévision.
9. *Statistiques de l'éducation*, MELS, 2005, page 249.
10. *Statistiques détaillées de l'éducation*, MELS, 2007
- 11.. *Le niveau des ressources de fonctionnement des universités québécoises: comparaison aux autres universités canadiennes, 1995-1996 à 2002-2003*, CREPUQ-MELS, 2002, p.19. Le montant initial de cette étude a été soumis à de multiples variations, la somme de 315 M\$ représente l'état actuel du sous-financement tel qu'indiqué par la CREPUQ qui l'annonçait en août 2006 suite au réinvestissement par le MELS.
12. *Consultations prébudgétaires 2006, Comité permanent des finances de la chambre des communes*, Fédération des cégeps, 2006, p.5
13. *Plan budgétaire 2007-2008*, Finances Québec, 2007, p. A5.
14. *Ibid*, p. C23.
15. *Produit intérieur brut en termes de revenus*, Statistique Canada, 2006.
16. *Indicateurs de l'éducation, op.-cit.*, p.125.
17. DROLET, Marie: *Participation aux études postsecondaires au Canada: le rôle du revenu et du niveau de scolarité des parents a-t-il évolué au cours des années 1990?*, Statistique Canada, 2005, p. 39.
18. *Idem*.
19. Par exemple voir: FRÉCHETTE, Marc, *L'incidence des frais de scolarité sur l'accès à l'université: résultats de la vaste déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels*, Statistique Canada, 2005.
20. *Ibid*, p. 33.
21. BEM MICHAELS, Walter, *The Trouble with Diversity: How We Learned to Love Identity and Ignore Inequality*, Metropolitan Books, New York, 2007, 243 p.
21. St. JOHN, Edward et Michael B. Paulsen, « Social Class and College Costs: Examining the Financial Nexus Between College Choice and Persistence », *The Journal of Higher Education*, vol. 73, n° 2, mars/avril 2002, p. 189-236.
22. *Investir dans leur avenir: une enquête sur le soutien financier en matière d'éducation postsecondaire*, EKOS Research Associates, 2006, p.166.
23. *Ibid*, p. XVIII.
24. LACROIX, Robert et Michel Trahan, *Le Québec et les droits de scolarité universitaire*, CIRANO, 2007, p. 5.
25. *Indicateurs de l'éducation, op.-cit.*, p. 49.
26. *Dépenses en enseignement universitaire selon la provenance directe des fonds*, Statistique Canada, 2003.
27. *Idem*.
28. *Idem*.
29. HURTEAU, Philippe et Eric Martin, *op.-cit.*, disponible en ligne au www.iris-recherche.qc.ca
30. Taux de change au 2 octobre 2007.
31. 1,3 milliard £ (2,6 MM \$ CAN) fut réclamé pour stabiliser la situation financière le 14 décembre 2006 en plus du 6,9 milliards £ (14 MM \$ CAN) déjà prévu par le gouvernement britannique en nouveaux investissements.
32. Le CIPD est un ordre professionnel britannique regroupant 127 000 professionnels du management et des ressources humaines.
33. CIPD, *Graduates in the workplace: does a degree add value?*, janvier 2007, www.cipd.co.uk/NR/rdoonlyres/ABF47E00-4DDE-40EC-9F20-B3C61574A110/0/gradwrkplsr.pdf.
34. Trades Union Congress/National Union of Students (NUS), *All work and low pay*, 2006, p. 6.
35. *Idem*.
36. FURLONG, Andy et Fred Cartmel, *Graduates from disadvantaged families: Early labour market experiences*, Université de Glasgow/ Joseph Rowntree Foundation, octobre 2005
37. FOSKETT, Nick, Felix Maringe, et David Roberts, *Changing Fee Regimes and their Impact on Student Attitudes to Higher Education*, Université Southampton, juin 2006.
38. *Idem*.
39. DROLET, Marie, *op.-cit.*, p. 39.
40. *Idem*.
41. *Consultations prébudgétaires 2006, op.-cit.*, p. 9.
42. *Indicateurs de l'éducation, op.-cit.*, p. 83.
43. *Statistique fiscale des particuliers: année d'imposition 2004*, ministères québécois des Finances du Revenu, 2007, p. 2.
44. Par famille type nous entendons ici une famille composée de deux parents avec revenus et de deux enfants.
45. *Budget 2007 – 2008*, Gouvernement du Québec, 2007, p. F.9.
46. *Ibid*, p. F.10.
47. *Statistique fiscale des particuliers, op.-cit.*, p. 22.
48. *Budget 2007 – 2008, op.-cit.*, p. F.3.
49. *Statistique fiscale des particuliers, op.-cit.*, p. 12 et 15.
50. *Budget 2007 – 2008, op.-cit.*, p. F.10.
51. *Idem*.
52. *Statistiques fiscales des particuliers: année d'imposition 2004, ministères québécois des Finances et du Revenu*, 2007, p. 14
53. *Ibid*, p. 12.
54. *Ibid*, p. 15.
55. *Budget 2007 – 2008, op.-cit.*, p. F.9.
56. *Ibid*, p. G.5.
57. *Statistiques fiscales des sociétés: année d'imposition 2001, ministères québécois des Finances et du Revenu*, 2005, p. 26.
58. *Idem*.
59. GENDRON, Denis, Marc Hasbani, Léo-Paul Lauzon, *Les six principales Banques canadiennes: analyse socio-économique, période de 12 ans (1993 à 2003)*, Chaire socio-économique de l'UQAM, 2004, p. 7.
60. Ce chiffre se base sur un investissement récurrent augmentant de 172 M\$ par année pendant 4 ans, en y incluant un taux d'inflation de 2,5 %. Cette somme est également modulée chaque année pour tenir compte de l'évolution des coûts liés à l'abolition des frais de scolarité.
61. *Statistiques fiscales des sociétés, op.-cit.*, p. 26.
62. *Répartition du revenu total des particuliers*, Statistiques Canada, 2006.
63. *Budget 2007 – 2008, op.-cit.*, p. A.5.
64. *Statistiques fiscales des sociétés, op.-cit.*, p. 26.
65. *Répartition du revenu total des particulier, op.-cit.*
66. *Budget 2007 – 2008, op.-cit.*, p. A.5.
67. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2006-2007*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006. Données tirées du tableau E.
68. Voir tableau 2 et 3 de la présente étude.



**Institut de recherche
et d'informations
socio-économiques**

L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheurs se positionne sur les grands enjeux socio-économiques de l'heure et offre ses services aux groupes communautaires et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques.

Institut de recherche et d'informations socio-économiques
3839A, Saint-Dominique, Montréal (Québec) H2W 2A2
514 206 6733 · www.iris-recherche.qc.ca